

## **Liste des pièces justificatives demandées lors de votre installation**

### **Si vous êtes une société ou un artisan**

- copie CNI du dirigeant
- justificatif de domicile du dirigeant daté de moins de 3 mois
- Extrait K-bis si la société est déjà immatriculée
- Si en cours de création, une attestation de parution au Journal Officiel et les statuts de la société
- Le nouveau K-bis dès l'obtention par le greffe
- 1 RIB
- la carte artisan en plus si artisan
- une procuration postale si souhaitée

### **Si vous êtes auto-entrepreneur ou une association :**

- CNI du Président ou de l'auto-entrepreneur
- justificatif de domicile du Président ou de l'auto-entrepreneur daté de moins de 3 mois
- copie de votre déclaration de début d'activité si vous êtes auto-entrepreneur
- copie des statuts de votre association
- PV nommant le nouveau président de l'association si celui-ci a changé depuis sa création
- attestation de parution au Journal Officiel pour votre association
- 1 RIB
- une procuration postale si souhaitée

**Pour une domiciliation d'entreprise**, il ne vous sera pas demandé d'extrait k-bis lors de votre souscription, puisque celle-ci est une démarche qui se situe en amont de l'immatriculation de votre société auprès du Greffe du Tribunal de commerce. Vous devrez la fournir dès lors que le Greffe vous l'aura fait parvenir.